



Besoin de renseignement urgent

Par **simone59**, le **27/01/2016 à 13:17**

Bonjour
Je suis propriétaire d'un appartement depuis début novembre 2015 suite à une vente judiciaire. je viens de recevoir une facture de la copropriété me demandant des frais pour des travaux qui étaient dans le procès verbal de juin 2015 exigible au 2 septembre 2015, date donc à laquelle je n'étais pas propriétaire. je voulais savoir si ces frais antérieurs sont à ma charge ou à celle de l'ancien propriétaire.
Je vous remercie d'avance pour votre réponse.
Cordialement
Simone

Par **Lag0**, le **27/01/2016 à 13:26**

Bonjour,
Les frais sont à la charge de celui qui est propriétaire au moment de l'appel de fond.
Un accord a pu être passé entre le vendeur et l'acheteur à ce sujet, mais cela ne regarde pas la copropriété...

Par **simone59**, le **27/01/2016 à 13:48**

Un grand merci je vais appeler la copropriété dès cet après midi. En espérant qu'ils ne me posent aucun souci.
Cordialement et encore merci
Simone